

Utilisation des pesticides – Application en horticulture ornementale (CD4)

Formation à distance GRATUITE pour les entreprises du secteur horticole
+ remboursement salarial des employés inscrits jusqu'à 25 \$ de l'heure*

Cette formation est offerte
en collaboration avec



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION?

Aux travailleurs, superviseurs et gestionnaires des entreprises des services d'entretien d'espaces verts et paysagers.

DATES DES FORMATIONS :

6 BLOCS DE 4 HEURES répartis comme suit :

	Bloc 1 – Tronc commun	Bloc 2 – Utilisation des pesticides – Application en HO
Gr. 1	26, 27 et 28 août de 8 h à 12 h	8, 9 et 10 septembre de 13 à 17h
Gr. 2	1 ^{er} , 2 et 3 septembre de 8 h à 12 h	15, 16 et 17 septembre de 13 à 17h
Gr. 3	16, 17 et 18 septembre de 8 h à 12 h	30 septembre, 1 et 2 octobre de 8 h à 12 h
Gr. 4	22, 23 et 24 septembre de 13 à 17h	6, 7 et 8 octobre de 13 à 17h
Gr. 5	29, 30 septembre, 1 ^{er} octobre de 13 à 17h	13, 14 et 15 octobre de 8 h à 12 h
Gr. 6	20, 22 et 23 octobre de 8 h à 12 h	3, 4 et 5 novembre de 8 h à 12 h

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Cette formation va aider les travailleurs, superviseurs et gestionnaires à acquérir les compétences en vue de pouvoir passer l'examen de la SOFAD obligatoire pour l'obtention du certificat CD4.

1. Tronc commun pour les utilisateurs de pesticides

- Généralités : sources d'informations, agents nuisibles, caractéristiques des produits, ingrédients actifs, catégorie, usages, etc.
- Règlements : fédéral, provincial, municipal, permis, certificats, classes, étiquettes, etc.
- Santé humaine : toxicité, exposition, sécurité, application, registre d'utilisation, etc.
- Impact des pesticides sur l'environnement : contamination ponctuelle et diffuse, dégradation, demi-vie, protection des abeilles, etc.
- Stratégie de lutte intégrée : prévention, identification des organismes nuisibles, dépistage, méthodes de lutte, etc.
- Technologies d'application : équipements, pulvérisateur, etc.

- Interventions d'urgence : ordre des priorités, plan d'urgence, premiers soins, etc.
- Éthique professionnelle : principe et attitude

2. Application des pesticides en horticulture ornementale

- Généralités : classement, mode d'action, groupe, additifs
- Réglementation : fédéral, municipal, registre, code de gestion, etc.
- Étiquettes et fiches signalétiques
- Santé humaine : risque d'intoxication, SAGE
- Sécurité avant, pendant et après l'application
- Protection de l'environnement
- Lutte intégrée : mauvaises herbes et ravageurs
- Technologies d'application : appareils et composantes
- Professionalisme : modèle d'une fiche-client

Pour plus d'information, contactez Isabelle Bonin-Lachance
au isabelle.bonin@quebecvert.com

Inscription : www.quebecvert.com

REMBOURSEMENT SALARIAL : Le salaire des participants en formation peut être admissible à un remboursement complet ou partiel pouvant aller jusqu'à un maximum de 25 \$/heure. Le remboursement des salaires peut varier entre 25 et 100 % dépendamment des subventions salariales déjà reçues du gouvernement fédéral, par l'entreprise. Un talon de paie sera exigé avec le formulaire de demande de remboursement. Le responsable de l'entreprise devra signer une feuille de présence à chaque jour de formation pour justifier le nombre d'heures à être remboursées par employé admissible. En cas d'absence motivée ou non, le salaire ne sera pas remboursé.

Projet soutenu par la Commission des partenaires du marché du travail
dans le cadre du Programme actions concertées pour le maintien en emploi.

Avec l'aide financière de :

Québec